

# Profession

## Réunion conjointe des Conseils de l'IRE et de l'IEC

Château de Spy, 2 juin 2002

*Dans le cadre du rapprochement entre l'Institut des Réviseurs d'entreprises et l'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux, une réunion conjointe des deux Conseils a été organisée cette année. Cette réunion s'est déroulée le lundi 2 juin 2002 au siège de la "Fondation Scientifique Jean Bastin" au Château de Spy. Procès-verbal abrégé...*

### Projets communs

Johan DE LEENHEER, Président de l'IEC, a remercié tout d'abord Monsieur Jean BASTIN pour son accueil, et a abordé ensuite de nombreux projets, dont l'IRE et l'IEC assurent conjointement le suivi à la suite de cette réunion. Notamment : la mission légale en cas de participation des travailleurs, le contrôle de la comptabilité des notaires et l'évaluation en cas de cession d'une étude de notaire, les diverses mis-

sions légales dans le cadre de la problématique de l'environnement (Recupel, organismes à caractère social, ...), le site Web et l'Extranet conjoints...

Ludo SWOLFS, Président de l'IRE, s'est attaché en détail à la situation relative à la législation sur le 'Corporate Governance' et l'indépendance du commissaire.

Les points suivants ont été successivement commentés par divers membres du conseil de l'IRE et de l'IEC et discutés ensuite par les Conseils pléniers:

- Les discussions menées entre les deux Instituts pour l'adaptation de la procédure relative à l'accès aux professions de réviseur d'entreprises et d'expert-comptable



*Un accueil chaleureux a été offert par M. Jean Bastin*



et conseil fiscal respectivement, en vue d'une première année de stage commune.

- La collaboration interprofessionnelle entre les professions économiques et d'autres professions libérales (avocats, notaires...).
- Le projet 'International Innovation Network', une plateforme internationale où les deux Instituts participent à des discussions sur les nouvelles formes de services, comme la certification de sites Web (Webtrust) ou de systèmes TIC(Systrust).
- Les procédures relatives au contrôle de la qualité de l'exercice de la profession, qui sont appliquées par les Instituts respectifs.

### Norme 'transformation de sociétés'

Lors de la réunion du 2 juin, les deux Conseils réunis ont approuvé pour la première fois l'adaptation d'une norme existante. L'ancienne norme relative au rapport à établir en cas de transformation d'une société, entrée en vigueur le 6 février 2001, ne tient pas compte de la loi dite de réparation (du Code des sociétés) du 23 janvier 2001. Sur le plan plus précisément de la transformation de sociétés coopératives, cette loi de réparation a apporté une modification fondamentale. Dorénavant, la norme sera également applicable à la transformation d'une SCRI en SCRL, ce qui n'était pas le cas auparavant. De plus, l'on a profité de l'occasion pour corriger un certain nombre d'imprécisions dans le texte. Le texte a été transmis entre-temps

au Conseil Supérieur des Professions économiques.

### Futur

L'ambiance manifestement constructive qui a marqué cette première réunion conjointe des deux Conseils, laisse présager un prolongement de cette initiative.